



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 19 février

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 12 février 2026

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD⁽³⁾, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET⁽⁴⁾, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI⁽¹⁾, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO⁽²⁾, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Ludovic DI MEO par Audrey CERMOLACCE, Anne OLIVERO par Sophie CELTON, Gaëlle LECOQ par Roselyne MANDRAS

Étaient excusé(e)s et non représenté(e)s : Marie-Catherine BIANCO, Thierry AUDIBERT, Nathalie CIPRIANI

Étaient absent(e)s : Bertrand CONNIN, Philippe REYNAUD

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

(1) (2) (3) et (4) Arrivés après le vote de la 1^{ère} question

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 19 février 2026 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet ensuite le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 11 décembre 2025 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à **l'UNANIMITE.**

Délibération n°01.02.2026 : FINANCES COMMUNALES – Débat d'orientations budgétaires (DOB) – Exercice budgétaire 2026.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie CELTON qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Madame Celton : « comme lors de notre dernier conseil, je tiens à remercier pour leur travail, les services et les élu.e.s ainsi que Julie Berger pour sa capacité à travailler avec toutes et tous et pour sa disponibilité. Le travail a été fait de manière transversale et nous permet d'avoir une vision globale. »

Monsieur Martinez : « merci Monsieur le Maire, Sophie. Le rapport était très clair, très technique, très détaillé mais surtout très accessible. Avec le DOB, nous avons l'obligation de débattre. Même s'il est dommage de le faire encore seulement entre nous. Les chiffres et les remontées de cette année nous montrent que nous avons fait les bons choix. Des inquiétudes existent mais il s'agit surtout d'inquiétudes extérieures. Nous avons l'obligation d'avoir des comptes justes, en équilibre alors que ce n'est pas le cas de l'Etat. »

Madame Hammouche : « je m'associe aux remerciements sur le travail fait en amont. Je voudrais faire un focus. Nous avons une école ainsi qu'une restauration collective ambitieuses. Mais tout cela a un coût.

Notre volonté politique est de respecter la loi EGALIM qui impose de servir 50% de produits durables et de qualité dont 20% de bio. Vous pouvez d'ailleurs consulter la déclaration annuelle qui est faite par la ville sur la plateforme « <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr> ».

Même s'il y a eu une augmentation exponentielle du prix des produits, nous souhaitons conserver la qualité des repas.

Nous avons aussi une politique ambitieuse pour tous les agents des écoles, que ce soit en matière de formation ou d'équipements.

Par ailleurs, il y a eu énormément de rénovations, extensions sur presque tous les groupes scolaires et je m'associe à Arthur Mélis, adjoint en charge des travaux. Comme vous le savez, l'été arrive de plus en plus tôt à cause du réchauffement climatique et il faut trouver des solutions dans le respect de la qualité environnementale.

Nous soutenons aussi des projets pédagogiques pour les enfants.

Enfin, il faut rappeler que nos écoles sont inclusives. Même s'il y a un désaveu de l'Etat, la Ville paye malgré tout pour pouvoir accueillir tous les enfants. »

Monsieur Cani : « j'ai la délégation qui coûte le plus cher puisque je m'occupe des ressources humaines et qu'on a besoin d'un service public de qualité. Il faut du personnel qualifié et en bonne santé. Nous avons mis l'accent sur le danger au travail et l'amélioration des conditions de travail. Sur 5 ans de mandat, nous avons eu les 1 607 heures à mettre en place, le COVID mais nous avons quand même réussi à améliorer le taux d'absentéisme. Que ce soit au niveau de l'encadrement ou du personnel, tout le monde est à l'affût de la moindre possibilité d'amélioration. »

Madame Cermolacce : « je partage tous les propos de mes collègues. Mais malgré toutes les difficultés rencontrées, nous avons pu maintenir une gestion saine car nos choix politiques sont clairs, tenables et soutenables. Concernant la maîtrise des dépenses énergétiques, un état des lieux a été fait. Nous avons sensibilisé les agents à ce sujet. Je précise que tous nos projets sont aidés, financés par nos partenaires. »

Monsieur Dubessé : « si vous reprenez les AP/CP, il y a un total de 25 591 120 € qui ont été répartis et je pense qu'il faudrait faire plus de communication car c'est important. »

Madame Celton : « concernant les AP/CP, je suis très étonnée car elles sont toujours détaillées et votées au moment du vote du budget. Nous en avons parlé très récemment notamment en commission des finances. Le public qui a participé à ces débats a déjà eu ces informations. La délibération sur les AP/CP est valable pour toute l'année. »

Monsieur Magro : « nous avons eu un mandat amputé d'au moins 1/3 voire de moitié entre 2020-2021, 2022 et 2023. Mais nous avons travaillé en temps masqué, donc avancé quand même. Ce soir, c'est le dernier conseil municipal du mandat mais nous avons l'obligation de faire un débat sur les orientations budgétaires alors que le budget sera voté par une équipe renouvelée d'au moins ¼. Ce n'est donc pas simple.

Dans les recettes, il est pointé que nous sommes toujours pauvres mais que nous sommes devenus plus riches.

Nous allons demander un commissariat de plein exercice sur le bassin de Plan de Campagne pour les communes de Septèmes-les-Vallons, Les Pennes Mirabeau et Cabriès. Comme nous sommes les plus pauvres, cela nous oblige à plus réfléchir quand l'Etat se désengage.

S'agissant de la lutte contre le changement climatique, Septèmes-les-Vallons est dans tous les dispositifs depuis au moins 2014. Elle a été la première éligible au financement d'un Atlas de biodiversité communale. Nous avons des partenaires essentiels, y compris l'Etat, même si ce dernier baisse ses dotations. Les aides obtenues sont autant d'emprunt en moins. Il y a aussi de plus en plus d'intrication avec la Métropole.

Certaines compétences ont été transférées depuis parfois 25 ans (comme la voirie par exemple) et la population ne le sait toujours pas.

Le FCTVA c'est 16% environ remboursés 2 ans après les travaux donc si on baisse le niveau d'investissement, le FCTVA baisse aussi.

Depuis 2014 on a réduit nos marges de manœuvre.

Sur la question de la réduction des illuminations par rapport aux villes alentours, il faut dire que c'est lié à la configuration allongée de la commune et que c'est compliqué d'en mettre partout.

Ça l'était déjà il y a 12 ans quand nous y consacrons 25 à 35 000 €, une somme déraisonnable pour nous. Et il y avait des mécontents à cause de la configuration communale. Si aujourd'hui on voulait avoir plus d'illuminations, on devrait arrêter toutes les subventions « en argent frais » aux associations sportives. Je dis ça pour donner à voir un repère.

Sur la masse salariale, le taux de la dette a permis de tenir longtemps sur un chiffre de 67/69%. Et pourtant les employés ne sont ni assez nombreux ni assez payés. Le problème est donc le niveau de nos recettes. Pour éclairer le débat : il n'y a rien de plus cher qu'une crèche. C'est aussi cher qu'une piscine ou la police de nuit, mais comme la commune paye 1/3, la CAF paye 1/3 et les familles payent 1/3, on peut tenir. Et puis accueillir les 0-3 ans ça ne doit pas faire débat.

Pendant des années, Septèmes-les-Vallons a beaucoup acheté. C'est parce que nous avons « mis de côté » pour pouvoir acheter le Grand Pavois si besoin, car nous n'étions pas sûrs de pouvoir prolonger le bail emphytéotique. Au final, il a été renouvelé à des conditions correctes (environ 60 000 € par an). Donc, comme nous avons environ 4 millions sur les 8 millions qu'aurait coûté l'achat du Grand Pavois, nous avons acheté d'autres biens. Les 2/3 ont permis d'acheter des logements anciens. Reste 1/3 que nous revendons maintenant. Cela permet de faire face à des acquisitions foncières stratégiques pour l'avenir ou la préservation du patrimoine.

Enfin, concernant le projet en fin de mandat d'une école dans l'écoquartier, il nous faut aussi sanctuariser 3 ou 4 millions pour pouvoir aller chercher le reste... Tout cela c'est du temps long et pas du temps électoral. C'est ce qui s'est passé pour le collège, la médiathèque ou l'espace Jean Ferrat. »

Monsieur le Maire : « je vous remercie pour vos interventions. Je rappelle que la Ville est le 1^{er} employeur et c'est une importance capitale. Le nom de notre ville est « Septèmes-les-Vallons » et c'est difficile. Mais nous n'avons pas à rougir. Nous avons acheté 30 logements pour pouvoir loger des jeunes et des seniors. En général, les villes regardent, investissent, font des économies mais si le budget est dépassé, elles sont mises sous tutelle. Ce n'est pas le cas de l'Etat alors même qu'il baisse ses dotations et laisse les villes payer. On a aussi parlé des AP/CP dans le SeptéMois. Tous les partenaires ont les mêmes difficultés mais il ne faut pas baisser les bras. Je remercie les élu.e.s et les services qui ont permis toutes les réalisations faites en 6 ans mais aussi la population septémoise qui répond toujours « présent » lorsqu'on fait appel à elle. Sans oublier les CIQ et les associations à qui on doit beaucoup. Avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°02.02.2026 : ACTION SOCIALE – Approbation des conventions de réservation pour la gestion en flux des logements sociaux.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avant, on donnait des garanties d'emprunt, ce qui nous permettait d'avoir 20% des logements qui se faisaient. Maintenant, la nouvelle loi parle de flux de logements. On a tendance aujourd'hui, à vouloir éviter de travailler avec les communes. Mais on tient bon même si nous avons quelques inquiétudes avec cette nouvelle loi ! »

Madame Hammouche : « Monsieur le Maire, je tiens à signaler que je ne participerai pas au vote car dans le cadre de mes obligations professionnelles, je travaille dans un grand groupe pourvoyeur de logements. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE (Madame Louisa HAMMOUCHE n'a pas pris part au vote)

Délibération n°03.02.2026 : RESSOURCES HUMAINES – Création d'emplois permanents à temps complet et à temps non complet.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « cela concerne des avancements de grade et pas des créations de postes. Avez-vous des interventions ? »

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°04.02.2026 : RESSOURCES HUMAINES – Mandat pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « cela permet de mutualiser et d'avoir de meilleurs tarifs pour les agents. Avez-vous des questions ? »

Monsieur Magro : « les communes ne bénéficient pas du régime général et sont leur propre assureur. Le fait que les fonctionnaires ne soient pas en lien avec la sécurité sociale est une anomalie historique. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération et propose d'examiner le projet suivant.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°05.02.2026 : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Rapport d'activités annuel retraçant l'activité de la Métropole en application du I de l'article L.5211-39 du Code Général au titre de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « pour rappel, les trois rapports métropolitains qui sont présentés ce soir, n'appellent pas de vote de notre part. »

RAPPORT SANS VOTE

Délibération n°06.02.2026 : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Rapport annuel Métropolitain sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Exercice 2024.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Arthur MELIS** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

RAPPORT SANS VOTE

Délibération n°07.02.2026 : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Rapport annuel Métropolitain sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Exercice 2024.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Arthur MELIS** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « si vous le souhaitez, vous pouvez consulter ces rapports à la Direction du Patrimoine Communal et de l'Aménagement de l'Espace. »

RAPPORT SANS VOTE

Délibération n°08.02.2026 : PATRIMOINE COMMUNAL - Modification de la délibération n°16.10.2025 – Autorisation de céder une partie de la propriété communale cadastrée section BB n°312 au profit de Monsieur et Madame CEBA.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°09.02.2026 : PATRIMOINE COMMUNAL – Acquisition par vente amiable d'un terrain situé en zone naturelle – Quartier La Gazelle – Parcelle cadastrée section AA n°11 – Contenance 2 808 m² - Propriété de Monsieur BAILA Hamed.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « il s'agit du terrain en haut des Castors, là où se trouve le jeu de boules. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.


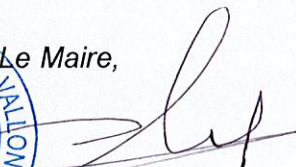
Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

Monsieur Goguel-Mazet : « Monsieur le Maire, si vous le permettez, je souhaiterais faire une petite intervention. *(texte non fourni)* »

Monsieur le Maire : « je te remercie pour le travail que tu as fait et nous te souhaitons un plein succès dans tout ce que tu vas entreprendre. Après les élections, on réunira les conseillers sortants car si Septèmes-les-Vallons est ce qu'elle est, c'est grâce aux anciens mais aussi aux nouveaux et nous avons aussi pu avancer ensemble sur la question des transports. »

Monsieur Magro : « avant que vous partiez, avec Denis Cani, nous allons procéder à la distribution de vaporisateurs d'hydrolat de pin d'alep de Septèmes. C'est une première expérience. Actuellement, il n'existe qu'une distillerie dans le département, à Jouques, mais si on trouve un accord, on en verra peut-être une autre sur Septèmes-les-Vallons. »

 Le Maire,

★ André MOLINO

Le secrétaire de séance,

